



PROCES VERBAL
Réunion du Comité Syndical du lundi 21 novembre 2022 - 18H00

Lundi vingt et un novembre deux-mil vingt-deux à dix-sept heures, les membres du comité syndical, légalement convoqués se sont réunis salle Cèdre – Maison des associations - sous la présidence de M. BREMARD, Président du Syndicat Culture Sport Loisirs Maintenon-Pierres.

ETAIENT PRESENTS :

Maintenon : M. AYADASSEN – M. BREMARD – Mme BRESSON – Mme CHENARD – M. CHERTIER – Mme JEHANNET – M. LAFORGE

Pierres : – M. CRASSIN– M. CRETON – M. MORIN – Mme TERRIER – Mme ROUX

Formant la majorité des membres en exercice.

M. MIELLE absent excusé.

POUVOIRS : M. GALA, déléguée de la commune de PIERRES, donne pouvoir à M. MORIN
M. LEFEBVRE, délégué de la commune de MAINTENON, donne pouvoir à MME JEHANNET.

1 - Désignation du secrétaire de séance

MME TERRIER, déléguée de la commune de PIERRES, est élue secrétaire de séance.

2 – Approbation du procès-verbal du 4 juillet 2022

Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu du 4 juillet 2022 est approuvé à l'unanimité.

3 – Décision éclairage équipements

M. le Président rappelle la crise énergétique et les mesures réclamées par les autorités pour réduire les consommations. A cet égard, il a été décidé en réunion « Président /Vice-président » de réduire le temps d'occupation des installations afin de diminuer les consommations journalières. Il est donc proposé de porter les horaires à 8h-22h au lieu de 8h-22h30.

M. CHERTIER craint que cette décision nuise aux activités des associations qui ont déjà subi la crise du COVID avec les fermetures des salles. Cette décision pourrait donc être mal perçue.

M. MORIN répond que cette crise énergétique a un impact national et que l'effort doit être, de fait, collectif et national. Ces mesures sont primordiales pour maintenir le fonctionnement des équipements et un équilibre budgétaire équivalent. Il ajoute que les augmentations des coûts d'énergies ont déjà atteint 88% pour l'année en cours.

M. LAFORGE ajoute que le taux d'augmentation des énergies pour 2023 est d'ores et déjà estimé à 3,5. Cette hausse va considérablement augmenter les coûts d'énergies et impacter de manière significative les prévisions budgétaires pour 2023 et avenir.

M. CRETON ajoute que le montant annuel des charges d'énergies pour 2022 s'élève à peu près à 70 000 € et sera donc estimé à 210 000 € pour 2023. De ce fait, la demi-heure journalière s'avère nécessaire et aura une répercussion non négligeable sur l'ensemble des consommations annuelles.

M. le Président souligne qu'il faudra en informer la CCPEDIF et se renseigner des mesures prises par celle-ci en matière d'économie d'énergie, concernant la salle Hélène BOUCHER, pour harmoniser les fonctionnements des salles.

De même, les associations seront prévenues du changement d'horaire par mail avec les explications nécessaires.

Il est également précisé que cette mesure ne concerne que les activités associatives régulières. Les locations contractuelles de la salle Maurice LEBLOND ne seront pas concernées par ces horaires.

M. MORIN souligne que les communes de PIERRES et MAINTENON subissent aussi cette crise et doivent faire face aux augmentations. Il refuse donc de la subir deux fois par le biais du Syndicat, étant les seules ressources budgétaires du SCSL et insiste pour que les utilisateurs soient responsabilisés et participent à l'effort.

De plus, M. le Président précise que l'entreprise chargée de la maintenance des équipements de chauffage, SANITHERM CONCEPT, a réalisé un très bon travail et a fourni un devis pour installer des programmeurs sur les chaudières afin de contrôler au mieux les consommations dans les salles PETIOT et LESOUDIER. Ce devis s'élève à 2 758 €. Les délégués approuvent la dépense et accorde au Président l'engagement des travaux.

L'entreprise FRISON doit aussi faire un devis pour remplacer les éclairages des salles PETIOT et LESOUDIER en LED.

Par ailleurs, M. le Président cède la parole à M. CRETON qui explique que suite à la visite de contrôle des éclairages du stade, le rapport étant insatisfaisant, il s'avère nécessaire de remettre en état les équipements. En effet, les études ont relevé une perte d'éclairage importante. Cela occasionne l'annulation des matchs en nocturne jusqu'à nouvel ordre.

M. MORIN rétorque qu'il serait judicieux d'envisager un remplacement des éclairages sur l'ensemble des structures et installer des LED. L'investissement serait vite rentabilisé par la basse consommation. De plus, l'achat des ampoules est devenu plus abordable donc sans incidence particulière sur le budget de fonctionnement.

- ✓ **Après en avoir délibéré, les membres du comité décident, à l'unanimité, de porter les horaires d'ouverture des infrastructures du Syndicat de 8h à 22h et de prévoir les aménagements nécessaires pour contribuer à la baisse des consommations pour les années à venir.**

4 – Convention Lycée Françoise D'AUBIGNE

M. le Président rappelle aux membres du comité que les élèves du Lycée Françoise D'AUBIGNE utilisent chaque année les installations sportives du Syndicat. Cette utilisation se fait par le biais d'une convention qui détermine les conditions d'utilisation et la facturation correspondante. Cette facturation est fixée en fonction des tarifs plafonnés établis par le Conseil Départemental. En outre, selon la délibération du Conseil départemental du 03/10/2022, le coût est fixé pour 2023 à 4,35 € pour 4,11 € en 2022. Par conséquent, M. le Président propose d'établir la convention en fonction de ces coûts et du taux d'occupation défini par le Lycée pour l'année 2022/2023.

- ✓ **Après en avoir délibéré, les membres du comité approuvent, à l'unanimité, les termes de la convention d'utilisation du Lycée Françoise D'AUBIGNE pour 2022/2023.**

5 – Tarifs utilisation salles et équipement

M. le Président rappelle les montants établis pour 2022 et propose les tarifs 2023 comme suit :

TARIFS SALLE M. LEBLOND - 2023

Tarifs pour les associations de Maintenon-Pierres	
Réservation de la salle complète pour 1 assemblée générale par an	GRATUIT
Réservation de la salle complète ou entrée pour 1 journée (semaine et week-end)	50 €

Tarifs pour les associations extérieures à Maintenon-Pierres	
Réservation de la salle complète pour 1 journée	250 €
Réservation de l'entrée pour 1 journée	100 €

Tarifs pour les particuliers de Maintenon-Pierres	
Réservation de la salle complète pour 1 journée	500 €
Réservation de la salle complète pour 1 week-end	700 €
Réservation de la salle complète pour 1 week-end avec le vendredi après-midi	750 €
Réservation de l'entrée pour 1 journée	100 €

Tarifs pour les particuliers extérieurs à Maintenon-Pierres	
Réservation de la salle complète pour 1 journée	700 €
Réservation de la salle complète pour 1 week-end	950 €
Réservation de la salle complète pour 1 week-end avec le vendredi après-midi	1 000 €
Réservation de l'entrée pour 1 journée	150 €

M. le Président propose d'augmenter le tarif de la salle d'entrée justifiant qu'il s'agit d'une salle d'une capacité de 50 personnes disposant des toutes les commodités d'une salle polyvalente.

TARIFS SPECIAUX - Salle M. Leblond - 2023

Nom Association	Occasion exceptionnelle	montant accordé
Mairie de Maintenon	Evènements communaux	Gratuit
Mairie de Pierres		
AG associations Maintenon - Pierres	1 fois par an	Gratuit
SIGCM	Comité syndical	Gratuit
Ecoles - collège - lycée Maintenon-Pierres	Evenement scolaire 1 fois par an	Gratuit
Gendarmerie de Maintenon / Pompiers	1 fois par an	Gratuit
Associations locales soumises à convention	Selon convention	Gratuit
Espace musical	Selon besoin pour répétition	Gratuit
Don du Sang	Journée de collecte	Gratuit
AAPMP	Exposition	300€ pour 10 jours puis au tarif association pour les jours supplémentaires
Réunion politique Hors communes Maintenon-Pierres	Salle complète 1 journée	150 €
	Salle entrée 1 journée	75 €
Réunion politique Maintenon-Pierres	1 journée	50 €
CCPEDIF / Chartres Métropole	1 fois par an	Gratuit
CUTL - Conférences uniquement	10 maximum	Gratuit
CRAM / MSA	1 fois par an	Gratuit

Il est proposé d'augmenter le montant de la location des réunions politiques à 150 € la salle complète et 75 € la salle d'entrée pour les réunions hors MAINTENON et PIERRES.

Par ailleurs, il est proposé d'ajouter les gratuités suivantes : CRAM, MSA CCPEDIF, Chartres Métropole, pompiers et CUTL à raison de 10 conférences annuelles.

Tarif - Maison des associatons 2023

Tarifs applicables au 01/01/2023	
Associations et collectivités locales (Maintenon-Pierres)	Gratuit
MSA + CRAM + PEP28 + CCPEDIF + Chartres Agglo	Gratuit
Secrétariat CCLER	Gratuit
Autres usagers	70 €

Terrain extérieur + accès sanitaires salle Petiot et parking → 85 € la journée

- ✓ **Après en avoir délibéré, les membres du comité approuvent, à l'unanimité, les tarifs proposés et décident de les appliquer à compter du 1^{er} janvier 2023.**

6 – Convention CCPEDIF

M. le Président cède la parole à M. MORIN pour présenter la convention de gardiennage et d'entretien de la salle Hélène BOUCHER.

M. MORIN explique qu'il s'agit d'une régularisation de la convention portant sur l'année 2022. En effet, la convention était fixée jusqu'au 31/12/2021 à 19 000 €. Ce coût était sous-estimé compte tenu des revalorisations des points d'indice et des charges sociales pour les Collectivités Territoriales depuis 2020.

Par conséquent, il convenait de mettre à jour les données et recalculer le montant de la prestation et actualiser les articles 6 et 8 de la convention.

Pour ce faire, le calcul a été fait sur les charges sociales de 2021 du Syndicat défalquées des astreintes hebdomadaires puis proratisées aux nombres d'heures réalisées pour la prestation de gardiennage et d'entretien de la salle Hélène BOUCHER. Cela donne un montant de participation de 22 578,40 € pour 2022.

De même, il convient de préciser que ce montant s'applique pour l'année 2022 et sera révisable pour 2023. Le comité devra donc décider en 2023 des nouvelles conditions, à savoir, le montant de la prestation et la durée de celle-ci.

M. MORIN précise que la convention sera examinée en Bureau communautaire le 24/11/2022.

- ✓ **Après en avoir délibéré, les membres du comité approuvent, à l'unanimité, les termes proposés pour la convention de gardiennage et d'entretien de la salle Hélène BOUCHER pour 2022 et décident de porter à 2023 le renouvellement de celle-ci.**

7 – Autorisation de mandater en investissement avant vote du budget 2023

Afin de permettre les mandaterments en section d'investissement, il convient de délibérer et d'accorder tous pouvoirs au Président pour couvrir les dépenses engagées avant le vote du budget 2022. Cette autorisation se base sur 25% du budget précédent (hors crédit de report et dette).

Il convient donc d'autoriser le Président à mandater en section d'investissement sur l'exercice 2023 dans les limites budgétaires et ce jusqu'au vote du budget primitif 2023.

- ✓ **Les membres du comité approuvent à l'unanimité et donnent tous pouvoirs au président pour mandater en section d'investissement jusqu'au vote du budget 2023 dans la limite de 25 % du budget 2022.**

8 – Questions et Informations diverses

- M. le Président informe les membres du comité de l'absence de la secrétaire pour raison médicale, à compter du 24/11/2022 pour plusieurs semaines. Un remplacement est organisé tous les mercredis jusqu'à la fin de l'année afin de maintenir le service et l'accueil public.

- Aussi, M. le Président annonce qu'il n'y a plus de taupe sur le terrain d'honneur.

- Par ailleurs, L'Eure des Jeux a annoncé le déménagement de leurs activités dans les locaux voisins du secours populaire. A ce titre, le CUTL, n'ayant plus accès aux anciens locaux de la trésorerie de MAINTENON, a sollicité l'utilisation de la salle libérée. Le déménagement de l'Eure des Jeux se fera pendant les vacances de Noël. Le CUTL pourra alors disposer de la salle. Compte tenu de l'absence de la secrétaire, il est demandé d'être indulgent pour les délais d'attribution des salles.

- M. CRASSIN demande une précision sur la fermeture des salles à 22h, à savoir si cela concerne également les locations.

Il est répondu que ces mesures ne s'appliqueront que pour les activités associatives quotidiennes et non sur les locations payantes.

- M. CHERTIER demande si l'accès du parking des locaux du secours populaire sera toujours disponible en cas de manifestation.

M. le Président répond qu'il faut se renseigner auprès de la mairie de MAINTENON.

- M. CRETON intervient pour faire savoir son mécontentement quant à l'absence d'invitation à l'assemblée générale de l'ESMP Tennis. Celui-ci reproche le manque de considération du club pour le Syndicat qui travaille depuis un an sur un projet tennistique s'élevant à près d'un million d'euros.

Les membres du comité approuvent son mécontentement et propose d'adresser un courrier au club pour le faire savoir.

Mme ROUX ajoute que le Syndicat n'a reçu aucun compte-rendu à cet égard.

M. CRETON souligne que M. MICAELLI est président de l'ESMP Tennis mais aussi de l'Union des Clubs et dénonce ce manque de courtoisie envers le Syndicat.

N'ayant plus de point à aborder, la séance est levée à 19h20

Le Président,
J.L. BREMARD.

SYNDICAT CULTURE SPORT LOISIRS
Maintenon-Pierres
45, Rue R. et J. Lefèvre
28130 Pierres
Tél. 02 37 18 09 22 Fax 02 37 23 06 25
scslmaintenon-pierres@wanadoo.fr

SYNDICAT CULTURE SPORT LOISIRS
Maintenon-Pierres
45 Rue R. et J. Lefevre
38130 Pierres
Tél 03 37 18 09 22 Fax 03 37 03 06 22
scimaintenon-pierres@wanadoo.fr